



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
ET DE L'ÉNERGIE

Direction Interrégionale de la Mer  
Méditerranée

Service emploi-formation maritimes  
Antenne locale 34-30

**PROCES – VERBAL**

**VU** le décret n° 99-439 du 25 mai 1999, modifié, relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice des fonctions à bord des navires de commerce et de pêche ainsi que des navires de plaisance armés avec un rôle d'équipage ;

**VU** l'arrêté du 26 juillet 2013 relatif à la délivrance du certificat de formation de base à la sécurité (CFBS) ;

**VU** l'arrêté du 31 décembre 2007 relatif aux conditions de délivrance du permis de conduire les moteurs marins (250 kW) ;

**VU** l'arrêté du 5 décembre 2013 relatif à l'organisation des examens, des concours et à l'obtention des titres et diplômes de formation professionnelle maritime ;

**VU** la décision DIRM Méditerranée n°005-2015-ST-DIRM du 16 février 2015 relative à l'ouverture d'une session d'examen du permis de conduire les moteurs marins de 250 kW (PCMM), à l'organisation des épreuves et à la désignation de la commission d'examen ;

**VU** les notes acquises par les candidats aux différentes épreuves du 19 février 2015 ;

Après réunion de la commission d'examen du 25 février 2015 en présence de :

- M. GRIMAULT, président
- Mme LAROCHE, secrétaire

Le président de la commission d'examen pour l'obtention du permis de conduire les moteurs marins (PCMM) déclare admis les candidats suivants :

**FERNANDEZ Joaquin**

**PV \*\*40142**

**SANTIAGO Gaëtan**

**ST 20047605**

Résultats :

Candidats inscrits :	3
Présents :	2
Admis :	2

**Copie à :** membres du jury

lycée Paul Bousquet Sète  
DIRM Med

1/2

Aucun incident à déclarer durant l'examen.

La validation et la délivrance du titre ne pourront être faites que sous réserve de justifier de la détention du certificat de base à la sécurité (CFBS) et d'un certificat médical d'aptitude physique à la profession de marin en cours de validité.

**Sète le 25 février 2015**  
**Le président du jury de la commission d'examen**

L'inspecteur principal des affaires maritimes

**Claude GRIMAULT**

